

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AG CONSULTING				Néant *		
						Exercice N clos le		
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
						2023-12-31		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *		217		218	
					16 655			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	16 655	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	4 274
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *						243	567
							244	567
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	4 841	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	11 814	
Produits financiers (III)			280			Charges financières (V)		
						294		
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	1 772	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	10 042	
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	10 042	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	1 772		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				352	11 814		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	11 814	372		

Désignation de l'entreprise		AG CONSULTING										Néant *					
Adresse de l'entreprise		1 Rue DU HAMEAU DE BRETAGNE 91150 MORIGNY-CHAMPIGNY															
SIRET		8 8 4 6 0 3 2 7 5 0 0 0 1 4															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12											
												Exercice N clos le 2023-12-31					
ACTIF												Brut		Amortissements – Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014		016											
	Immobilisations corporelles *		028		030												
	Immobilisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044		048												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	1 190	070		1 190									
		Autres * (3)		072	9 294	074		9 294									
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082		15										
	Disponibilités		084	15 472	086		15 472										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	25 970	098		25 970										
	Total général (I + II)		110	25 970	112		25 970										
PASSIF												Exercice N		NET			
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		2 000										
	Écarts de réévaluation				124												
	Réserve légale				126		181										
	Réserves réglementées *				130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *				131												
	Report à nouveau				134		10 525										
	Résultat de l'exercice				136		10 042										
	Subventions d'investissement				137												
	Provisions réglementées				140												
	Total I				142		22 748										
Provisions pour risques et charges				Total II	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		1 450										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169		172		1 772									
	Comptes courants d'associés				173												
	Autres dettes				175												
	Produits constatés d'avance				174												
	Total III				176		3 222										
Total général (I + II + III)				180		25 970											
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

AG CONSULTING

Néant



I	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations (2)		Diminutions (3)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
ACTIF IMMOBILISE																		
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial			400		402		404		406							
		Autres			410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains			420		422		424		426								
	Constructions			430		432		434		436								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels ¹⁾			440		442		444		446								
	Installations générales, agencements, aménagements divers			450		452		454		456								
	Matériel de transport			460		462		464		466								
	Autres immobilisations corporelles			470		472		474		476								
Immobilisations financières				480		482		484		486								
TOTAL				490		492		494		496								
II	AMORTISSEMENTS						Montant des amortissements au début de l'exercice (1)		Augmentations : dotations de l'exercice (2)		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises (3)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																		
Fonds commercial						495		497		498		499						
Autres Immobilisations incorporelles						500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains					510		512		514		516						
	Constructions					520		522		524		526						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers					540		542		544		546						
	Matériel de transport					550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles					560		562		564		566						
TOTAL						570		572		574		576						
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les ntreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values								
										Court terme *	Long terme							
											19 %		15% ou 12,8%		0 %			
Total		578		580		582		584		586		581		587		589		
Plus-values taxables à 19% (1)						579		Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL										596		585		597		599		

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD¹⁾ Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entrepriseAG CONSULTING

Néant☐

I	RELEVÉ DES PROVISIONS -AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	0	603	0	605	0	607	0	
	Autres provisions réglementées *	610	0	612	0	614	0	616	0	
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0	
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0	
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0	
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0	
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0	
A MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						Dotations		Reprises		
Fonds commercial						681	0	683	0	
Autres Immobilisations Incorporelles						700	0	705	0	
Terrains						710	0	715	0	
Constructions						720	0	725	0	
Installations techniques, matériel et outillage						730	0	735	0	
Inst. générales, agencements et aménagements divers						740	0	745	0	
Matériel de transport						750	0	755	0	
Autres immobilisations corporelles						760	0	765	0	
TOTAL						770	0	775	0	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										
780						0				
II	DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)▢								982	0	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)▢		982 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)▢		982 ter	0			
Déficits imputés								983	0	
Déficits reportables								984	0	
Déficits de l'exercice								860	0	
Total des déficits restant à reporter								870	0	
IV	DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	0		381	0		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	0					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	0		380	0		
N° du centre de gestion agréé								388	0	

Montant de la TVA collectée	374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	669
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI ¹	397	0

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.²
Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise _____		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le :		et clos le :		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; width: 40px; height: 20px; vertical-align: middle;"></table>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024			016	
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »